

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Larouche, tenue à huis-clos le **lundi 3 mai 2021**, à 19h30, dans la salle de réunion de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Amélie Pageau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, monsieur Gilles Boudreault, directeur général adjoint, assistent également à la réunion. L'enregistrement audio sera disponible sur le site web de la municipalité.

TENUE DE LA RÉUNION À HUIS CLOS
Résolution 21-04-094

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le décret a été prolongé par la suite et qu'il est toujours en vigueur à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Pascal Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, soit enregistrée et que l'enregistrement vocal soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 21-04-095

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le point «Autres items» ouvert.

LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 (2) ET DU 26 AVRIL 2021
Résolution 21-04-096

Il est proposé par Pascal Thivierge, appuyé de madame Danie Ouellet, et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les procès-verbaux des réunions du 12 (2) et du 26 avril 2021 tel que rédigés.

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Résolution 21-04-097

Il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les comptes présentés et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement:

Nature	Montant
Comptes à approuver lors de la réunion	81 464,82\$
Comptes déjà payés dans le mois	102 942,64\$
TOTAL	184 407,46\$

CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
12 avril	Commission de protection du territoire agricole	<i>Autorisation de travaux accordée au ministère des Transports pour la réparation de ponts sur la route Dorval</i>
27 avril	Hydro-Québec	<i>Lettre nous informant qu'Hydro-Québec effectuera des travaux d'arboriculture sur le territoire municipal au cours des prochains mois</i>
29 avril	Comité des citoyens pour la protection du lac du Camp	<i>Demande d'aide financière de 650\$ en vue de produire des affiches portant le message « SVP RALENTISSEZ » de 1 X 3 pi.</i>

VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU C²PLC

Résolution 21-05-098

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à la majorité des membres du conseil de verser la somme de 650\$ à l'organisme C²PLC pour la production de 10 affiches de 1' X 3' avec la mention « SVP RALENTISSEZ ».

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport financier 2020 rédigé par Mallette.

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport d'audit sur la formation en éthique et déontologie, rédigé par la Commission municipale du Québec.

DÉPÔT DU RAPPORT DE SIGNATURE DE REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2020-398

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport du registre de signatures concernant le règlement 2020-398. Personne n'a signé le registre.

LISTE DES COMPTES NON PAYÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt des comptes à recevoir autres que les taxes municipales :

Date de la 1 ^{ère} facture émise	Client	Raison	Montant
17.12.15	Atelier Marine Choppers	Raccordement réseau eau potable	1 961,99\$
06.07.16	Marc Fortin	Calcium 15 sacs	401,49\$
08.07.16	Enrico Rivard	Permis de piscine (piscine enlevée)	25,00\$
17.08.16	Francois Tremblay	Location de chaises et tables	40,24\$
25.04.17	9060-6666 Québec inc.	24 permis à 50\$	1 200,00\$
25.05.17	9060-6666 Québec inc.	Facture Kone 3 mars 2017 3 avril 2017 1 ^{er} mai 2017	2 108,12\$
21.11.18	9082-1505 Québec inc. Érol Gagnon	Matériaux de remplissage 8 voyages à 10\$	80,00\$
29.10.20	Suzie Thivierge et Martin Boivin	Raccordement réseau d'eau potable	4 000,00\$
09.03.21	Innovation industrielle Boivin	Services rendus – incendie de véhicule et pompiers	5 425,00\$

AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Résolution 21-05-099

ATTENDU QUE la municipalité a acheté des équipements de cuisine professionnels ;

ATTENDU QUE la municipalité s'est portée acquéreur du rez-de-chaussée du 600 rue Lévesque, et que cette section comporte une cuisine non aménagée ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater le directeur général afin de demander des soumissions pour l'aménagement de la cuisine selon les plans fournis par madame Fanny Duval, cuisiniste.

ACHAT D'UNE GRATTE-NIVELEUSE

Résolution 21-05-100

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la responsabilité de l'entretien des chemins Hippolyte, Girard, Dubois, du lac-Moquin, du lac-des-Georges et Joseph-Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié d'acheter une gratte-niveleuse pour entretenir elle-même ces chemins ;

CONSIDÉRANT QUE le choix s'est porté sur une gratte Wil-Be SMART SURFACE TOOLS série DOZZ-R format lourd de 8 pieds ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter chez les Équipements Wil-Be les items suivants, tel que décrit sur leur soumission « B » :

Item	Prix
Gratte-niveleuse série DOZZ-R format lourd de 8 pieds avec peignes	19 750\$

au carbure #L-8 car., de couleur rouge	
Cylindre sur les 3 points adapté complet pour format lourd	850\$
Transport et installation	400\$
Total	21 000\$
+ les taxes applicables (1 050\$ tps + 2 094,75 tvq)	24 144,75\$

RÉVISION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES

Résolution 21-05-101

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'amender la résolution 20-01-012 afin d'adopter la nouvelle grille de tarif suivante pour la location des salles, mobilier et équipement :

Location de salles

Salles	Horaire	Prix	
		Régulier	Organisme
Complète	Demi-journée ¹	230\$	175\$
	Journée ²	425\$	325\$
1	Demi-journée	125\$	100\$
	Journée	225\$	155\$
1 et 2	Demi-journée	150\$	120\$
	Journée	285\$	225\$
2	Demi-journée	75\$	55\$
	Journée	145\$	105\$
2 et 3	Demi-journée	125\$	95\$
	Journée	225\$	175\$
3	Demi-journée	75\$	55\$
	Journée	145\$	105\$
Salle de réunion	Demi-journée	30\$	25\$
	Journée	50\$	40\$
Centre communautaire	Demi-journée	75\$	55\$
	Journée	140\$	105\$

¹Journée complète : plus de 4 heures de location

²Demi-journée : AM de 8h à 2h; PM de 13 à 17h; Soir de 18h à 22h

Location d'équipement et de mobilier

Item	Prix à l'intérieur de l'hôtel de ville	Prix à l'extérieur de l'hôtel de ville
Projecteur	NA	20\$
Table 30 X 60	NA	2\$
Table de bois	NA	1\$
Chaise	NA	.50\$
Percolateur 100 tasses	6\$	6\$
Percolateur 36 tasses	4\$	4\$
Table de pique-nique	NA	2\$
Nappes	4\$	NA
Vaisselle ³	1\$	NA

³La location comprend assiettes, bols à fruits, verres, coupes et ustensiles

LIGNAGE DE RUES

Résolution 21-05-102

Il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Thivierge, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater le directeur général de la municipalité afin de demander des prix pour le lignage des rues suivantes :

RUE	KM
Fondateurs – Du début à 920	100 mètres
Section neuve avant Wilfrid-Bédard	550 m
Coin chemin du Ruisseau – Épinettes	100 m
Fondateurs – Fortin (garde-fou)	150 m
Sortie chemin du Ruisseau – Joseph-Tremblay	50 m
Coin Joseph-Tremblay – Route Dorval	150 m
Hôtel de ville	Espace de stationnement pour véhicules électriques
Corridor actif	1 827 m de lignes blanches 7 traverses piétonnières 14 pictogrammes piéton 14 pictogrammes macle 14 pictogrammes vélo

**PROJET DE CAMPING SECTEUR CHAMPIGNY
APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE
Résolution 21-05-103**

ATTENDU QU'un projet de camping en copropriété divise nous a été présenté par la compagnie 9393-5948 Québec inc, propriété de MM. Steeve et Robin Jean;

ATTENDU QUE le projet est situé dans une zone assujettie à un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) lequel nous a été soumis;

ATTENDU QU'après analyse, le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'approbation du projet;

ATTENDU QUE le promoteur nous a également déposé un projet de déclaration de copropriété divise;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les Phases 1 et 2 du plan d'aménagement d'ensemble aux conditions suivantes :

- La réalisation du projet sera faite selon le plan présenté. S'il devait y avoir des modifications, elles devront être préalablement acceptées par le conseil municipal;
- Le projet sera réalisé dans le respect des règlements d'urbanisme;
- L'immeuble sera assujetti au régime de copropriété divise tel que prévu par le promoteur.

**ACHAT D'UN ESPACE DANS LE CAHIER THÉMATIQUE SUR L'EAU
Résolution 21-05-104**

CONSIDÉRANT QUE l'Organismes de bassin versant Lac-Saint-Jean et l'Organisme de bassin versant du Saguenay s'associent de nouveau pour publier, en collaboration avec les acteurs régionaux, un cahier thématique sur l'eau.

CONSIDÉRANT QUE celui-ci sera publié au mois de juin dans le cadre de la 4^e édition du Mois de l'eau Saguenay-Lac-Saint-Jean.

CONSIDÉRANT QUE ce cahier sera développé spécifiquement pour la région afin de faire connaître les divers projets menés par les organismes de bassin versant et leurs partenaires sur le territoire et de promouvoir la protection et la mise en valeur des ressources en eau et leurs usages ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de participer à la publication du cahier officiel des organismes de bassin versant Saguenay et Lac-Saint-Jean, pour un montant de 450\$, pour 1/8 de page.

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 20-12-264 – REDDITION DE COMPTE DU PAERRL **Résolution 21-05-105**

CONSIDÉRANT QUE le 7 décembre 2020, la municipalité adoptait la résolution 20-12-264 concernant la reddition de compte du PAERRL ;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe premier se lisait « ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 46 565\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ; » et qu'il aurait dû se lire « ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 60 168\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ; »

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'amender la résolution 20-12-264 afin que le premier paragraphe se lise « ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 60 168\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ; »

ENGAGEMENT DE TROIS PERSONNES POUR LE CAMP DE JOUR **Résolution 21-05-106**

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, il est résolu d'engager Mmes Camille Jean, Émy Jean et Karolane Simard au poste d'animatrices de camp de jour pour une période de 8 semaines, 35 heures par semaine, 14,50\$ de l'heure.

JOURNALIER À L'ENTRETIEN PAYSAGER **Résolution 21-05-107**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater le directeur général afin d'engager un journalier à l'entretien paysager pour une période de 14 semaines, à raison de 20 heures par semaine, au salaire prévu à la convention collective.

ENGAGEMENT D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT **Résolution 21-05-108**

CONSIDÉRANT QUE madame Amélie Pageau, directrice générale adjointe, continue d'occuper

le poste d'agente de développement ;

CONSIDÉRANT QUE madame Pageau quittera son poste de septembre 2021 à juin 2022, alors qu'elle sera en congé maternité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un agent de développement en remplacement de madame Pageau ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater le directeur général afin de publier une offre d'emploi pour le poste d'agent de développement, et que le comité de sélection soit formé de messieurs Réjean Bédard, maire, et Martin Gagné, directeur général, et de madame Amélie Pageau, directrice générale adjointe.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN WILFRID-BÉDARD

Monsieur Denis Lalonde donne avis qu'il proposera, à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement ayant pour but d'emprunter pour la réfection du chemin Wilfrid-Bédard.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX SOUS LA VOIE FERRÉE

Monsieur Pascal Tremblay donne avis qu'il proposera, à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement ayant pour but d'emprunter pour le remplacement d'un tuyau d'égout sous la voie ferrée.

COMMISSION DES LOISIRS – AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL DIVERS – 3 300\$ Résolution 21-05-109

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la Commission des loisirs de Larouche à effectuer une dépense de 3 300\$ plus taxes pour l'achat de matériel (filets et ballons de soccer, paniers de basketball, marbre, plaque de lanceur et buts de baseball, sièges de balançoires et accessoires).

COMMISSION DES LOISIRS – AUTORISATION DE DÉPENSE POUR PRÉSENTER UN FEU D'ARTIFICE – 2 000\$ Résolution 21-05-110

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la Commission des loisirs à dépenser la somme de 2 000\$ plus taxes pour la présentation de feux d'artifice lors de la St-Jean-Baptiste.

Pour l'item suivant, monsieur le maire se retire de la discussion et de la décision et cède la présidence de l'assemblée à monsieur Denis Lalonde, maire suppléant.

DEMANDE DE PERMIS SOUMIS AU PIIA – BRUNO BÉDARD, CHEMIN WILFRID-BÉDARD
Résolution 21-05-111

ATTENDU QUE monsieur Bruno Bédard a déposé au Comité consultatif d'urbanisme une demande de permis pour la construction d'un garage au 580, chemin Wilfrid-Bédard;

ATTENDU QUE le permis demandé est situé dans la zone 51-R et que cette zone est assujettie aux critères et aux objectifs poursuivis à l'égard de l'implantation et de l'intégration architecturale tel que stipulé à l'article 1.6 du règlement 2016-357;

ATTENDU QUE monsieur Bédard a déposé les documents exigés et pertinents afin d'assurer une bonne compréhension de la demande de permis;

ATTENDU QU'après l'examen de la demande par l'inspecteur municipal et de l'étude du dossier par le Comité consultatif d'urbanisme, il a été établi que la demande répond aux objectifs et aux critères tels qu'établis au chapitre quatre (4) du règlement 2016-357;

ATTENDU QUE tel que stipulé dans leur résolution CCU: 2021-13, le Comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité de Larouche d'autoriser la demande de permis de monsieur Bédard pour la construction d'un garage situé au 580, chemin Wilfrid- Bédard ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser monsieur Denis Chouinard, inspecteur municipal, à émettre un permis au nom de monsieur Bruno Bédard, pour la construction d'un garage au 580, chemin Wilfrid-Bédard.

Monsieur le maire Réjean Bédard reprend la présidence.

DEMANDE DE PERMIS SOUMIS AU PIIA – PHILIPPE RODGERS, RUE DES AULNES
Résolution 21-05-112

ATTENDU QUE monsieur Philippe Rodgers a déposé au Comité consultatif d'urbanisme une demande de permis pour la construction d'un garage au 582, rue des Aulnes;

ATTENDU QUE le permis demandé est situé dans la zone 56-R et que cette zone est assujettie aux critères et aux objectifs poursuivis à l'égard de l'implantation et de l'intégration architecturale tel que stipulé à l'article 1.6 du règlement 2016-357;

ATTENDU QUE monsieur Rodgers a déposé les documents exigés et pertinents afin d'assurer une bonne compréhension de la demande de permis;

ATTENDU QU'après l'examen de la demande par l'inspecteur municipal et de l'étude du dossier par le Comité consultatif d'urbanisme, il a été établi que la demande répond aux objectifs et aux critères tels qu'établis au chapitre quatre (4) du règlement 2016-357;

ATTENDU QUE tel que stipulé dans leur résolution CCU: 2021-14, le Comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité de Larouche d'autoriser la demande de permis de monsieur Rodgers pour la construction d'un garage situé au 582, rue des Aulnes ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser monsieur Denis Chouinard, inspecteur municipal, à émettre un permis au nom de monsieur Philippe Rodgers, pour la construction d'un garage au 582, rue des Aulnes.

AJOURNEMENT DE LA RÉUNION

À 20h45, monsieur Pascal Thivierge propose l'ajournement de la réunion au lundi 17 mai 2021, 19h.

Réjean Bédard
Maire

Martin Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier